



2022-2023

Pour un climat scolaire positif
notre plan de lutte
contre la violence et l'intimidation



À notre école, la direction et le personnel interviennent!

Violence (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- exercée **intentionnellement** contre une personne;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Intimidation (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Agressons ensemble!

Portrait de l'école



Le sentiment de sécurité des élèves a grandement augmenté selon le sondage de l'an dernier. De plus, le sondage a révélé un haut pourcentage (88%) concernant le climat relationnel et de soutien de nos élèves. Par contre, la violence physique et verbale demeure les formes de violences les plus répandues et la cour d'école qui demeure un milieu vulnérable.

Toujours selon le sondage, de l'an dernier, 79% des élèves connaissent au moins une personne à qui parler, à l'école, mais il y a un faible % du nombre d'élèves qui dénoncent une situation de violence/intimidation à un adulte de l'école.

Nos objectifs cette année



Diminuer le % d'élèves qui sont victimes de violence verbale.

Augmenter le % du nombre d'élèves qui se tourne vers un adulte de l'école lors d'une situation problématique.

Sensibiliser les membres du personnel ainsi que tous les élèves de l'école à la diversité et l'inclusion de tous.

Ce que l'école va faire



Respect et application du code de vie par tous les intervenants. Partage d'outils aux membres du personnel afin de bien intervenir.

Ateliers de prévention en lien la violence et l'intimidation.

Participation aux activités-école afin d'augmenter le sentiment d'appartenance.

Participer et animer des activités lors de journées thématiques.

Projet Parapluie

Plan de surveillance active

Suivi 2-1-1

Favoriser l'affirmation de soi

Participation à des activités thématiques

Engagement des élèves
dans la vie de l'école

Enseignement des stratégies à
utiliser

Boîte aux lettres

Développer le sentiment
d'appartenance

Conseil de coopération

Ateliers de prévention

**Les mesures
de prévention
visent...**

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

**Au moment MÊME
où un acte est
constaté**

Des actions sont immédiatement prises :

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur		Témoïn
Mesures de soutien et d'encadrement	♣ Rencontre avec l'élève ♣ Mesure de protection ♣ Suivi individuel, de groupe ♣ Contrat d'engagement ♣ Rencontre avec le policier éducateur ♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO) ♣ Soutien lors d'une dénonciation ♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche ♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche		
Sanctions possibles	♣ Rapport au dossier ♣ Retrait de classe ♣ Travail communautaire ♣ Mesures réparatrices	♣ Perte de privilège ♣ Suspension interne/externe ♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé	
Suivi	♣ Interventions rapides ♣ Rencontre des différents acteurs ♣ Contact avec les parents ♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211)		

Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

Téléphone



Courriel



Rendez-vous



Ressources

Personne responsable dans l'école du dossier	Vicky Pilon 819-684-5341 poste 801 772
Personne désignée par la CS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 p. 854 736
Ligne Parents	1 800 361-5085 www.ligneparents.com
Service de police	819-246-0222
CISSS Outaouais	811
Espace Outaouais	819-771-1546